



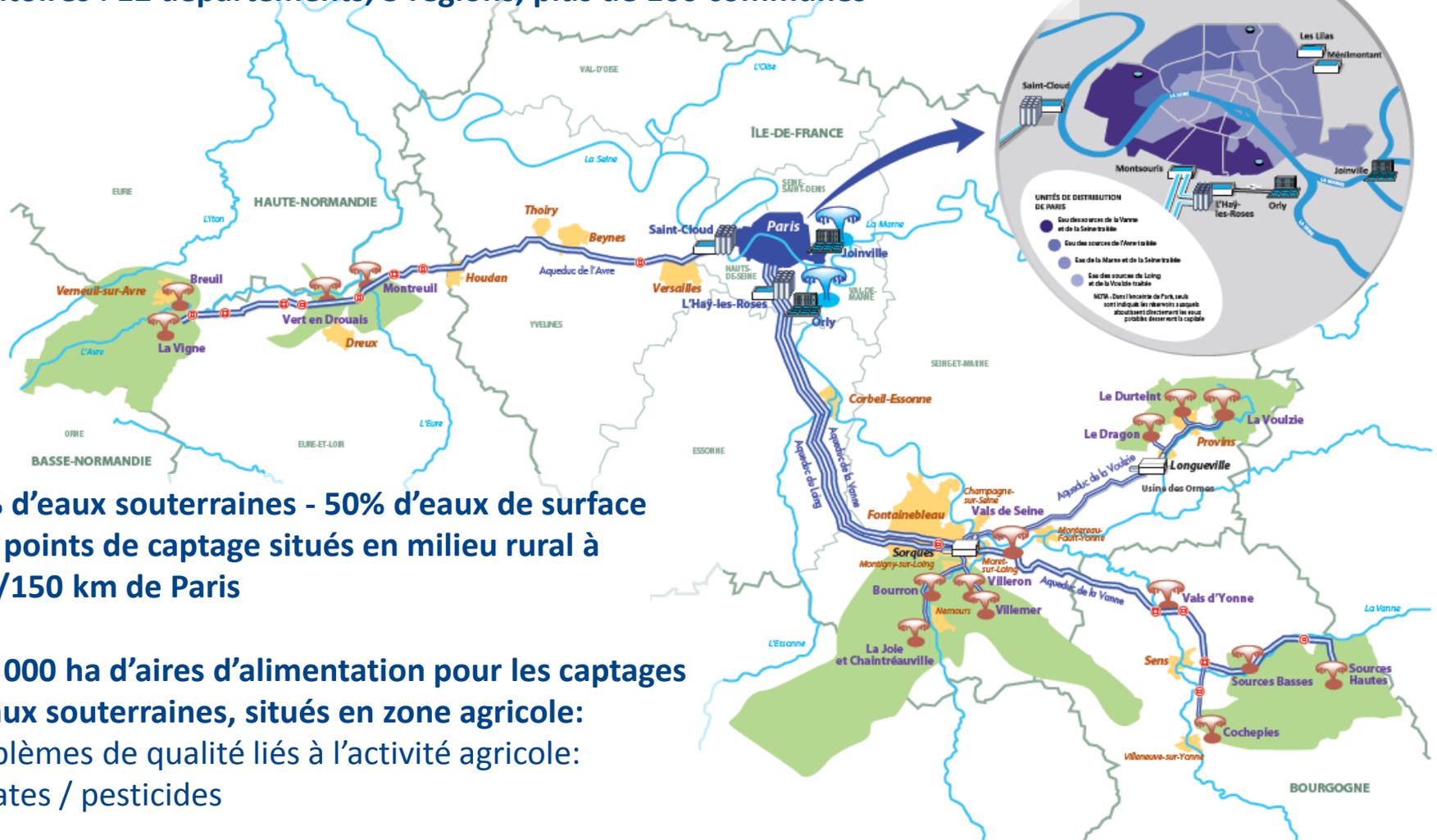
Mise en œuvre de la Trame verte et bleue : Quels enjeux et stratégie foncière ?

Protection de la ressource en eau et valorisation écologique :
des outils et des enjeux fonciers croisés

Ludovic Lamoureux, Chargé de mission Foncier & Juridique

Régie municipale depuis 2010 en charge de la production, du transport et de la distribution

Territoires : 12 départements, 5 régions, plus de 160 communes



50% d'eaux souterraines - 50% d'eaux de surface
102 points de captage situés en milieu rural à 100/150 km de Paris

240 000 ha d'aires d'alimentation pour les captages d'eaux souterraines, situés en zone agricole:
problèmes de qualité liés à l'activité agricole:
nitrates / pesticides

Objectifs pour Eau de Paris :

- Protéger durablement la qualité de l'eau et éviter toute contamination future
- Conserver l'usage agricole des sols en préservant la qualité de l'eau
- Intégrer la biodiversité dans les activités courantes de la régie

Des actions avant tout pour la protection de la ressource

- **Efficaces** : impact significatif sur la qualité de l'eau
- **Durables** : pas de retour en arrière après un changement de pratiques, ce qui suppose une durabilité économique
- **Adaptées** : au contexte hydrogéologique, pédologique, climatique, et aux systèmes agricoles

Enjeu pour l'ensemble des ressources et les milieux du territoire : Eau de Paris ne protège pas uniquement « sa » ressource

→ Liens forts entre la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.



LES ESPACES NATURELS À EAU DE PARIS EN CHIFFRES :

826 hectares de périmètre de protection immédiate* autour des 102 points de captage d'eaux souterraines.

470 kilomètres d'aqueducs avec une emprise* de 6 à 20 mètres de large dont 80 % du linéaire est enherbé.

53 hectares aux abords et sur les toits des 6 usines de traitement

15 hectares environ sur les 8 principaux réservoirs d'eau potable et non potable, enterrés ou semi-enterrés.

DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ (périmètres de captages, usines de production, réservoirs de stockage) ...

... et DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES (aqueducs)

Des moyens diversifiés d'intervention mais qui nécessitent de s'interroger sur :

- Pérennité des actions ? Effets dans le temps ?
- Outils réglementaires ou contractuels ?
- Acceptabilité des acteurs locaux ?
- Coût et financement des actions foncières ?

La valorisation écologique du patrimoine parisien de l'eau : une constituante de la TVB francilienne

La valorisation écologique par la maîtrise foncière en milieu rural et agricole

- **La valorisation écologique du patrimoine parisien de l'eau : une constituante de la TVB francilienne**
- La valorisation écologique par la maîtrise foncière en milieu rural et agricole

Domaine public affecté au service public de l'eau géré par la régie

- **Périmètres de protection immédiate de captages** : aucune autre activité que celles liées aux ouvrages et à l'entretien du site (art. L. 1321-2 CSP).
- **Emprise des aqueducs** : surfaces herbacées linéaires de 12 à mètres de largeur du milieu rural au milieu urbain.

La gestion écologique des espaces naturels

✓ **zéro pesticides**, entretien manuel ou mécanique, choix des essences végétales.

✓ *Ville de Paris Lauréat du Concours 2013 « Capitale française de la biodiversité » dans la catégorie Grandes Villes avec Eau de Paris.*

✓ **un guide de gestion des espaces naturels** (interne depuis 2005).

✓ **un guide de gestion écologique** transmis aux acteurs locaux.

✓ des **plans de gestion** par site (appui extérieur, ex : ANVL).

- Plusieurs sites au sein de Zones Natura 2000.
- Espaces identifiés et inscrits aux Schémas régionaux de cohérence écologique d'Île-de-France et de Haute-Normandie.
- Reconnus majoritairement à l'échelon communal (SCOT, zone naturelle des PLU).

Interventions des exploitants agricoles : fauchage ou le cas échéant écopâturage *via* des conventions d'occupation temporaire (ex : massif de Fontainebleau) ou des baux ruraux environnementaux, en fonction des contraintes de sécurité propres aux ouvrages.



Sources de la Voulzie près de Provins (77)

Conventions domaniales et projets d'insertion territoriale

- Reconnaître les aménités et les potentialités du linéaire géré par Eau de Paris
- Aménagements d'espaces publics : demandes et interventions de collectivités locales (départements, EPCI, communes) pour la mise en place de voies douces, pistes cyclables, jardins publics, inscription aux PDIPR, ...

➤ Convention de superposition d'affectations du domaine public ou de gestion avec un **cahier des charges** pour la protection sanitaire des ouvrages mais également pour la gestion écologique de l'emprise

➤ **Partage des connaissances**

entre les équipes d'Eau de Paris et les bénéficiaires des emprises aménagées

➤ **Communication auprès du public** sur les enjeux en présence



- La valorisation écologique du patrimoine parisien de l'eau : une constituante de la TVB francilienne
- La valorisation écologique par la maîtrise foncière en milieu rural et agricole

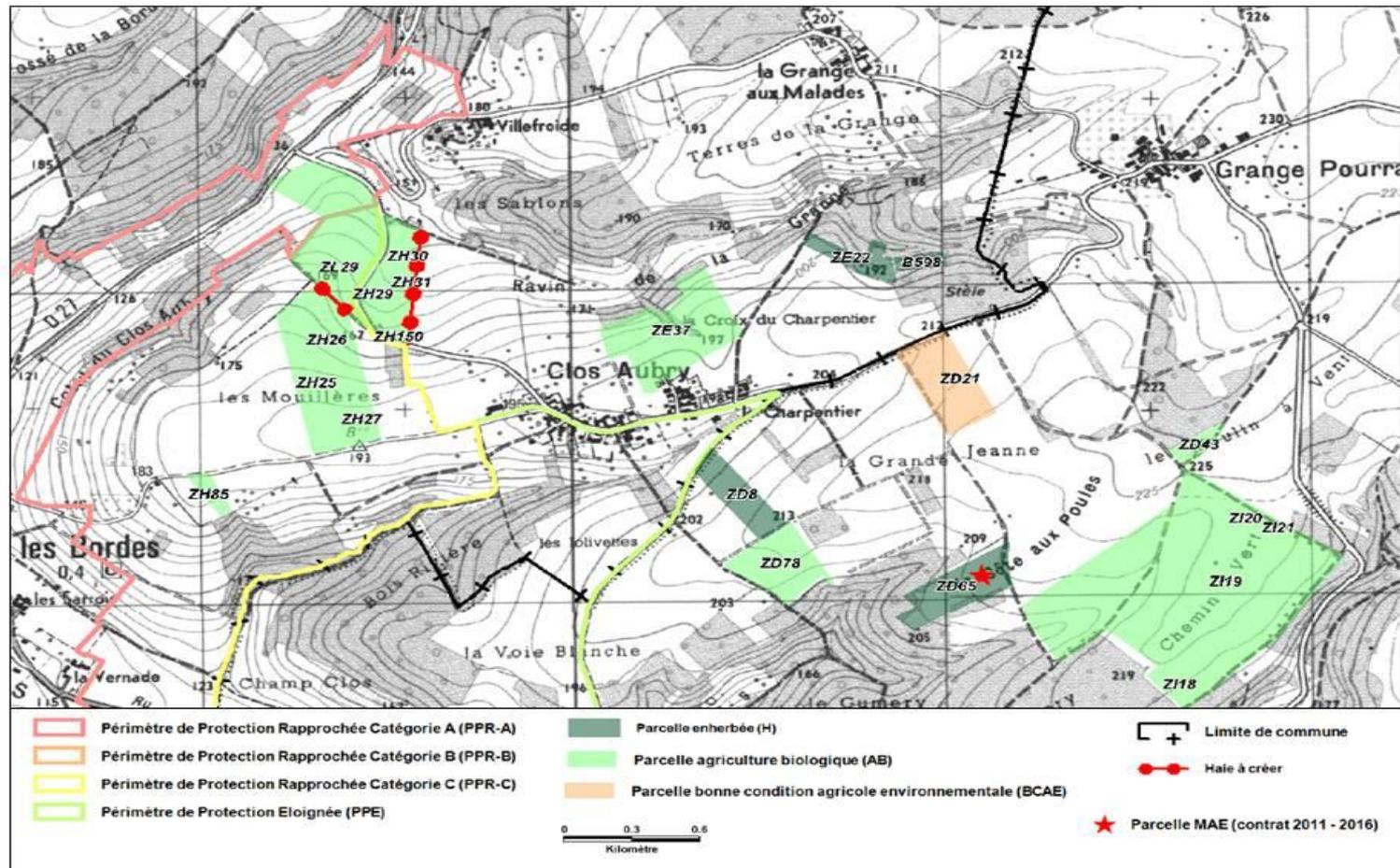
Parcelles agricoles acquises dans les aires d'alimentation de captages

- **Objectif** : action occasionnelle et complémentaire des autres dispositifs (animation, expertise et conseil, études, démarches volontaires) visant à limiter et/ou éviter les risques de pollution des nappes et servir de modèles de démarches agricoles compatibles avec la protection de la ressource.
- **Localisation précise** : Zones vulnérables ponctuelles et linéaires.
- **Moyens d'intervention** :
 1. Acquisition directe (rare) : expropriation (DUP – aucune à ce jour) ou de gré à gré ;
 2. Concours technique des SAFER : portage foncier, appels à candidature.Financement : aide à hauteur de 60% de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- **Engagements** : conserver la vocation agricole des parcelles en établissant des baux ruraux à clauses environnementales (BRE) avec des exploitants (jeunes agriculteurs, installation, confortement) :
 - Clauses variées (art. R. 411-9-11-1 c. rural) ;
 - Diversité des activités ;
 - Compensation financière (art. L. 411-11 c. rural).

A ce jour : **280 hectares en bail avec 22 exploitants agricoles.**

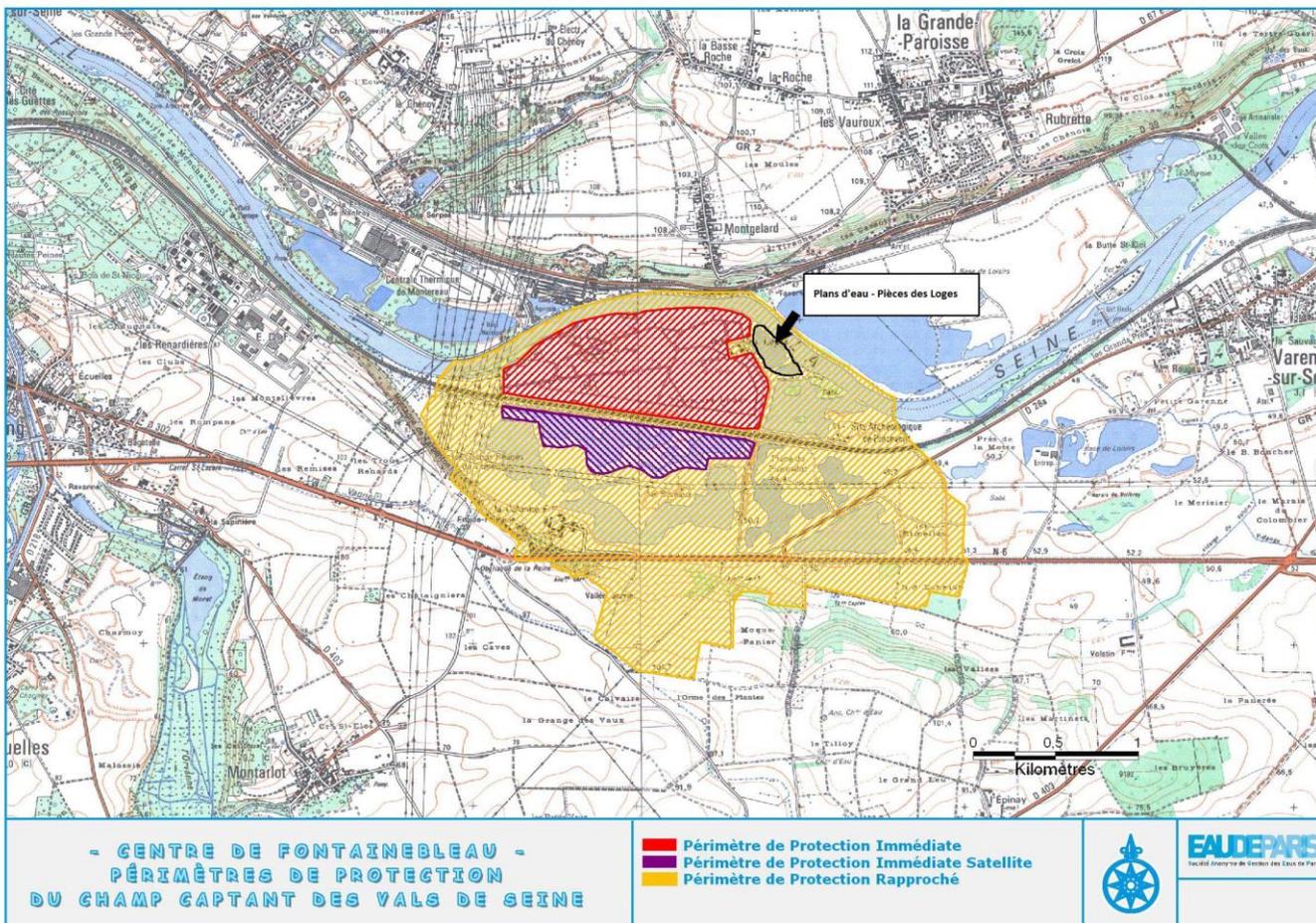
- Avantages : pérennité des actions, incitation financière, effet levier et relationnel constant et durable avec les exploitants.
- Difficultés : accessibilité du marché foncier, action complémentaire et non généralisable.

Exemple de bail rural environnemental en agriculture biologique et de maintien en herbe





Exemple de plans d'eau en périmètre de protection rapprochée d'un champ captant : région de Fontainebleau (77)





Question des financements directs aux acteurs du territoire : régime des aides d'Etat

Aucune pérennité des moyens d'actions mis en place (durée limitée, changement de programmation). Ex : MAEC

- Notification de nouveaux dispositifs de soutien ?
- Service d'intérêt économique général ?



Projet de loi Biodiversité :

- Obligation environnementale : dans quelles mesures pour un acteur public ?
- Eviter toute régression de dispositifs de préservation : définition légale des cours d'eau.